



RÉUNION DU  
TRIBUNAL

ITLOS/2014/RES.4/Rev.1

Le 6 octobre 2017

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-quatrième Session  
Hambourg, 25 septembre – 6 octobre 2017

### Résolution sur la Chambre pour le règlement des différends relatifs à la délimitation maritime

Le Tribunal international du droit de la mer,

*Agissant* conformément à l'article 15, paragraphe 1, de son Statut,

*Notant* qu'à la séance du 13 mars 2007 le Tribunal a constitué en tant que chambre spéciale permanente pour le règlement des différends relatifs à la délimitation maritime;

*Notant* qu'il a défini le mandat de la Chambre dans sa résolution datée du 16 mars 2007,

1. *Constate* que la Chambre se compose de dix membres et que, si le nombre des membres à même de siéger dans une affaire donnée tombe à moins de sept, de nouveaux membres seront désignés par le Tribunal de façon que ce nombre soit porté à sept au moins;
2. *Constate* que le quorum requis pour les réunions sera de sept membres;
3. *Constate* que la Chambre connaîtra des différends que les parties acceptent de lui soumettre concernant l'interprétation ou l'application de toute disposition :
  - a) de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; et

b) de tout autre accord conférant compétence au Tribunal;

4. *Constate* qu'à la séance du 4 octobre 2017 le Tribunal a désigné, avec effet immédiat, les Membres du Tribunal ci-après pour siéger en qualité de membres de la Chambre :

Président	M. le Président Paik ( <i>ex officio</i> )
	M. le Vice-Président Attard
MM.	M. le juge Jesus
	M. le juge Kateka
	M. le juge Bouguetaia
	M. le juge Gómez-Robledo
	Mme la juge Chadha
	M. le juge Kittichaisaree
	M. le juge Kolodkin
	Mme la juge Lijnzaad

5. *Constate* que le mandat de ces membres s'achève le 30 septembre 2020.

*Adoptée le 5 octobre 2017.*